

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP007
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Réunion Conseil Régional 2014-2020
Version	2017.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	15 mai 2018

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9	64
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22	65
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23	66
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	67
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	68
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	70

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	70
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	71
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	73
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)	75
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	76
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	77
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	78
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	82
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	83
La Financière Région Réunion.....	83
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	86
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	88
10.1. Grands projets.....	88
10.2. Plans d'action communs.....	94
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	97
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	97
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	98
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	98
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	98
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	98
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	99
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	99
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	99
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	100
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	101
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	101
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	101
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	101
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	101

14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	102
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	102
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	103
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	104
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	105
	Documents.....	106
	Résultats de la dernière validation	107

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2017 s'inscrit dans une dynamique nouvelle en matière de programmation et de réalisation des objectifs du programme avec des avancées notables en matière de gouvernance et de gestion du programme

1. Une nette amélioration de la dynamique de programmation et des paiements

Depuis le début de la programmation, 587 dossiers ont été sélectionnés représentant un coût total 822 053 300 €, soit 42,6% du coût total et un montant FEDER de 414 399 439 euros.

En 2017, 269 nouveaux dossiers ont été programmés. Cette accélération du rythme de programmation sur l'ensemble des axes, a permis de multiplier par 3 le taux de programmation du coût total éligible des opérations sélectionnées par rapport au financement total disponible qui représentait à fin 2016, 14,0%.

Ce dynamisme s'illustre également au niveau des paiements puisqu'au 31/12/2017, un montant de 283 218 720,41€ de dépenses totales a été certifié par l'AC. Il convient de souligner que 5 appels de fonds ont été réalisés depuis le début de la programmation et ont donné lieu à 120 937 592,26 € de paiements par la Commission Européenne.

2. Les avancées du PO FEDER dans la perspective de la stratégie UE 2020

La programmation a été, encore cette année, majoritairement consacrée aux opérations relevant du développement économique et de l'innovation au cœur des priorités d'investissement de la concentration thématique. Elles représentent 44,1 % des montants et 75,8 % des dossiers programmés.

a. Une croissance intelligente

Au titre des actions en faveur de l'amélioration de la connaissance, le soutien du FEDER a notamment permis d'augmenter les capacités en recherche, développement et innovation à travers le soutien aux infrastructures et aux projets de recherche portant sur les thématiques de la S3.

Par ailleurs, les financements ont également été attribués en faveur d'opérations contribuant à la diffusion de l'innovation au sein des entreprises à travers des programmes d'actions de structures, des projets innovants portés par des entreprises ou l'insertion de chercheurs.

En matière de THD, l'intervention imprévisible des acteurs privés a nécessité un redimensionnement

du grand projet initialement prévu. Ce grand projet sera très prochainement soumis à la CE.

b. Une croissance durable

L'année 2017, a vu la programmation de 49 opérations en faveur de la transition énergétique à travers le développement d'énergies renouvelable telle que la climatisation solaire mais aussi en promouvant une utilisation plus raisonnée des ressources (chauffe-eau solaire dans les logements sociaux, réhabilitation thermique d'une école). Les efforts en matière de développement de l'usage des transports en communs ont été poursuivis cette année encore à travers la programmation de tronçons supplémentaires de la Voie Vélo Régionale, de Pôle d'échanges ainsi que de nouveaux tronçons du Trans Eco Express. On peut également noter qu'au cours de l'année, a été programmée la deuxième tranche du Grand Projet Nouvelle Route de Littoral qui permettra de sécuriser l'itinéraire et de créer 18,6 Km de linéaire de transport en commun. Les travaux sont actuellement en cours.

La durabilité du territoire a également été soutenue à travers des actions de prévention des risques, d'amélioration de la qualité de l'eau potable, de préservation de la faune et de la flore ou encore de valorisation du patrimoine naturel ou touristique.

c. Une croissance inclusive

La programmation de nombreux dossiers de soutien aux entreprises permet de contribuer à croissance plus inclusive. A titre d'exemple, en 2017 le FEDER a soutenu la création de 21 nouvelles entreprises permettant de créer ainsi 107 emplois.

A travers les 67 opérations de compensation de surcoûts programmées, le PO FEDER permet de réduire les coûts de fret engendrés par l'ultrapériphéricité du territoire pour les entreprises industrielles.

Par ailleurs, des projets de services à la population tant sur le plan des aménagements de quartiers ou d'équipements, en particuliers dans les Hauts et dans les quartiers urbains sensibles ont été sélectionnés. Le FEDER a cofinancé la création d'un nouveau lycée dans le Nord qui a fait sa première rentrée scolaire en 2017.

3. Une gouvernance et des outils de gestion au service de la mise en œuvre du programme

a. Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

En 2017, l'ensemble des contrats ITI avec les EPCI a été établi.

Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle des ITI s'est poursuivie à travers la tenue régulière des comités territoriaux chargés d'examiner les opérations préalablement sélectionnées par les autorités urbaines délégataires. Ils ont permis de programmer 50 nouvelles opérations représentant un coût total éligible de 34.7 M€.

Le planning d'élaboration de la seconde phase de contractualisation a été arrêté avec pour objectif une finalisation à la fin du premier semestre 2018 avec les 5 AU, sur la base du PO modifié soumis le

06/12/2017.

b. Instruments financiers

Le projet relatif à la mise en œuvre des Instruments Financiers (IF) a enregistré une étape importante le 12 septembre 2017, date à laquelle a été signé l'accord de financement entre la Région et le FEI. A la suite de cet accord, le FEI a publié deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)

- AMI pour l'outil de Dette ;
- AMI pour l'outil de Capital Risque.

Le dossier a été programmé fin 2017.

Les détails relatifs à l'avancement de la mise en œuvre des IF sont présentés dans la note jointe à ce présent RAMO via sfc.

c. Grands Projets (GP)

Le suivi des GP fait l'objet d'un suivi et d'une vigilance renforcée de l'autorité de gestion. A ce stade, la liste prévisionnelle des GP prévus initialement a été mise à jour suite à la survenance d'événements externes et non prévisibles et intégrés dans la modification du programme. Les détails relatifs aux GP sont présentés dans la section 10 du présent rapport.

d. Instances

Une réunion technique a eu lieu les 18 et 19 mai avec la DG REGIO pour examiner l'avancement du programme, notamment sur la base du projet de RAMO 2016 ainsi que les perspectives pour 2017 et 2018.

Du 6 au 9 novembre 2017, s'est tenu le comité national de suivi plurifonds des programmes opérationnels FEDER, FEADER, FSE et FEAMP. Ce comité s'est déroulé en plusieurs séquences (réunions techniques spécifiques pour chaque programme, réunion de synthèse plurifonds, séance plénière)

L'état d'avancement du programme et les prévisions de programmation et de certification à fin 2017 ont été présentés. L'ordre du jour du comité prévoyait également la présentation de la modification du programme proposée par l'autorité de gestion pour tenir compte de l'abandon du projet initial SWAC Nord et de son nécessaire redimensionnement, de l'ajustement apporté au grand projet THD pour tenir compte de la nouvelle appétence du secteur privé évoqué ci-dessus et de la modification de certains indicateurs. La modification a été formellement acceptée par le Comité de suivi et le projet de programme modifié a été formellement transmis le 06 décembre 2017.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	<p>Depuis le début de la programmation, 110 dossiers ont été programmés, dont 54 en 2017.</p> <p>OS1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines 16 dossiers ont été programmés en 2017 au titre de cet OS pour un coût total éligible de 16,6M€, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction des locaux de l'UFR SANTE pour son volet recherche sur le site de Saint-Pierre et les travaux et aménagements d'infrastructures de recherche du GIP CYROI. - des projets de recherche liés aux Appels à Projet RDI (Recherche, Développement et Innovation) lancés par la collectivité dans le secteur de la S3 en 2015, et notamment liés aux secteurs de la biodiversité terrestre et de la santé. - l'accompagnement de 25 doctorants via l'attribution d'allocations de recherche de 36 mois pour des thèses s'inscrivant dans la S3. <p>OS2 : Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3 En 2017, 38 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 11,8M€, pour l'essentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de programmes d'actions annuels soutenant l'écosystème de l'innovation : technopole, pôle de compétitivité, cluster, pépinière d'entreprises ; - des actions dans le secteur de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, notamment le programme d'actions annuel de Sciences Réunion ; - des projets de recherche liés aux Appels à Projet RDI dans le secteur de la S3 en 2015, et liés aux secteurs de la biodiversité terrestre, marine et à l'énergie. - 6 projets innovants portés par des entreprises - 6 allocations post-doctorales attribuées à des docteurs au sein d'organismes de recherche ou d'entreprises afin d'accompagner leur insertion professionnelle et de renforcer la culture de l'innovation
2	AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	<p>Depuis le début de la programmation 2 dossiers ont été engagés dont un en 2017 dans le cadre de l'axe 2 pour un montant éligible de 2,1M€. Il s'agit du dossier « Imagerie » porté par le groupement Thésis. Ce projet consiste à mettre en œuvre une solution informatique qui a vocation à archiver les images médicales issues des établissements de santé et leurs</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>centres d'imagerie médicale privés.</p> <p>Comme signalé dans le précédent RAMO, le retard induit par l'adoption tardive du régime d'aide concernant le THD en mars 2017 s'est répercuté sur l'opération réunionnaise. Par ailleurs, l'appétence imprévisible du secteur privé a conduit le porteur de projet public à redimensionner à la baisse son plan d'investissement, les investissements publics ne pouvant qu'être complémentaires des investissements privés.</p> <p>Le retard de mise en œuvre ainsi que la diminution des investissements prévus comptent parmi les motifs qui ont conduit l'Autorité de gestion à soumettre à la Commission, une modification du programme en décembre 2017. Cette diminution des investissements permettra un abondement de 7 M€ de FEDER vers les instruments financiers de l'axe 3 et de 13 M€ au bénéfice des nouvelles actions de l'axe 4 au titre de la transition énergétique.</p> <p>Le Grand projet a fait l'objet d'un accompagnement de JASPERS depuis son démarrage et la soumission prévue fin 2017 sera réalisée début 2018.</p>
3	AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	<p>Depuis le début du programme, 219 opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 148,1 M€ dont 66 dossiers en 2017, dans le cadre des 2 OS.</p> <p>2 Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour favoriser la création de nouvelles structures hôtelières de qualité ont été lancés en juillet 2017 : l'un en faveur de la création de projets qualifiés de grande envergure et le second en faveur des projets de "petite hôtellerie de charme".</p> <p>OS 05 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition) 21 dossiers ont été agréés en faveur de 21 entreprises pour un coût total de 26,9 M€, dont l'essentiel (15) relèvent d'un secteur prioritaire. 107 nouveaux emplois sont concernés (16 dans le numérique, 44 dans le tourisme, 28 dans l'agronutrition). Le Fonds de Fonds porté par la Région Réunion et géré par le FEI a été doté à hauteur de 6,2 M€ de coût total éligible pour son volet « création et lancement des entreprises ».</p> <p>OS 06 : Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires 45 dossiers ont été agréés pour un coût total éligible de 46,8 M€ : - 27 investissements matériels et immatériels qui permettront la création de 45 emplois ;</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> - 9 soutiens à des structures pour l'accompagnement et la professionnalisation des filières au bénéfice d'une centaine d'entreprises ; - 7 opérations de prospection à l'export ont été soutenues et ont permis d'accompagner 22 entreprises. - 1 étude de portée générale à destination des artisans du BTP <p>Le fonds de fonds a également été abondé pour le développement des entreprises à hauteur de 23,7 M€ de coût total éligible pou</p>
4	PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE	<p>Depuis le début du programme, 69 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 27,4 M€, dont 49 en 2017.</p> <p>OS 8 : Augmenter la production d'énergie renouvelable 2 dossiers de climatisation solaire sur des immeubles (volume annuel estimé de 68,4 TeqCO2 évités) ont été programmés.</p> <p>OS 9 : Réduire la consommation des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux Ont été programmés : <ul style="list-style-type: none"> - 35 dossiers de chauffe-eau solaire (CES) portant sur 2265 logements sociaux collectifs ; - 1 opération pour les CES chez les particuliers, au titre de 2017, prévoyant l'installation d'équipements chez 1 661 foyers à l'horizon du 31/12/2018 ; - 1 opération de réhabilitation thermique d'une école à Saint – Pierre. </p> <p>OS 10: Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des TC et des modes de déplacements : Ont été programmés : <ul style="list-style-type: none"> - 3 tranches de travaux concernant la Voie Vélo Régionale (4,95 kilomètres de pistes cyclables mis en service en 2017) ; - 2 études pour le déploiement du transport par câble sur la commune de Saint – Denis ; - 4 pôles d'échanges et d'urbanisation autour des pôles au titre des ITI ; - 1 opération d'aménagement de voiries et d'espaces publics en entrée de ville de Saint-Paul. </p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Pour limiter l'impact de l'abandon du projet SWAC Nord initial par son délégataire, signalé dans le précédent RAMO, une modification de programme a été soumise à la CE par l'AG en décembre 2018 avec le maintien des objectifs initiaux du programme pour la transition énergétique. Pour cet axe, un ensemble de nouvelles actions issues de la Programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion ont été proposées.
5	RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	<p>Depuis le début de la programmation, 29 projets ont été soutenus pour un coût total éligible de 40,8 M€.</p> <p>En 2017, 9 opérations ont été programmées sur les OS suivants :</p> <p>OS 11b : Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques 1 dossier a été programmé pour la mise au gabarit de 6 ouvrages d'art sur la route du Bois Court pour un coût total de 2,7 M€.</p> <p>OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif Ont été programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération d'aménagement d'une passe à poissons multi espèces sur le seuil de Bellepierre ; - 1 unité de potabilisation permettant à 15 850 habitants supplémentaires de bénéficier d'une meilleure qualité de l'eau potable permettant d'atteindre au niveau de programmation l'objectif fixé dans le cadre de performance. La majeure partie des opérations seront réalisées à compter de 2018. <p>OS 14 : Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel Ont été sélectionnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 opérations d'aménagement de sites publics touristiques, soit de près de 58 Ha concernés. Ces opérations représentent un coût total éligible de 7,6 M€ <p>OS 15 : Accroître la protection des espèces endémiques menacées 2 dossiers ont été soutenus pour la protection de la faune (préservation du gecko) ou de la flore (sauvegarde des plantes en danger d'extinction).</p> <p>Les opérations d'assainissement prévues au démarrage du programme et devant contribuer à l'atteinte des valeurs intermédiaires ont finalement été réalisées grâce aux reliquats du programme 2007-2013. Par conséquent, la modification du programme concerne le réajustement de cette valeur intermédiaire, l'unique autre opération recensée devant se</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
6	SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE	<p>réaliser sur la deux</p> <p>En 2017, 3 opérations ont été programmées au titre de cet axe et de son objectif spécifique pour un coût total de 264,5 M€.</p> <p>OS 16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier Le dossier Grand Projet de la Nouvelle Route du Littoral, au titre de sa deuxième tranche, a été agréé par la CE conformément à l'article 103 du règlement 1303/2013. Le projet est en cours de réalisation. L'opération permettra la sécurisation de l'axe Saint-Denis / le Port et intégrera la création d'un linéaire de 18,6 km de voie TCSP. Le projet à l'entrée Ouest de Saint Denis est en cours d'étude pour un lancement des travaux prévu en 2020. Concernant le Trans Eco Express, 2 nouveaux tronçons ont été programmés pour une longueur nouvelle de voie de transport en commun en site propre de 2,25 kilomètres.</p>
7	REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION	<p>Depuis le début du programme, 24 dossiers ont été programmés pour un coût total de 84,1 M€, dont 16 nouvelles opérations en 2017 sur l'ensemble des OS.</p> <p>OS 19 : Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible - 1 dossier de construction d'un FAO et d'un foyer d'hébergement à Saint - Leu a été agréé.</p> <p>OS 20 : Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts Ont été programmés dans le cadre des ITI: - 3 études stratégiques de développement urbain durable (CIVIS, CIREST et la CASUD) - 1 opération d'aménagement qualitatif d'une placette située dans un quartier sensible de Saint - Pierre.</p> <p>Concernant le développement des hauts de l'île, 8 dossiers ont été programmés pour un coût de 7,6 M€, à savoir : - 2 études relatives à l'approche stratégique et de développement économique de Sainte - Rose et de la Plaine des Palmistes ; - 1 étude pour la réhabilitation d'une salle de cinéma à Cilaos ; - 5 projets de structuration de bourg permettant d'améliorer plus de 15 infrastructures et services de proximité.</p> <p>OS 21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération relative à la phase 1 de la construction de l'UFR santé d'une capacité de 1 030 étudiants ; - 1 opération d'extension du collège de la Chaloupe Saint - Leu pour une capacité d'accueil de 600 élèves ; - 1 dossier relatif au volet travaux de la construction de l'IUT/ESIROI à Saint-Pierre pour 568 places. <p>La modification de programme déposée en décembre 2017 concerne aussi l'axe 7 afin de préciser l'éligibilité du champ de la santé.</p>
8	COMPENSER LES SURCOUTS LIÉS A L'ULTRAPERIPHERIE	<p>Depuis le début du programme, 116 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 148 M€, dont 67 dossiers au titre de 2017.</p> <p>OS 17 b : Accroître le développement économique du grand port (...) L'AG a informé la CE début 2017 que la procédure GP n'est plus retenue, le programme d'investissement étant inférieur aux estimations initiales. Les premières opérations seront engagées courant 2018 mais avec un niveau inférieur et avec un décalage temporel au regard des prévisions établies lors de l'élaboration du programme.</p> <p>OS 18 b : Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers Le dossier au regard de la conformité des aides d'état a été agréé. Le dossier GP est en cours avec l'assistance de JASPERS mais subi un retard au regard de l'obligation faite de disposer de l'ultime autorisation environnementale avant soumission. En conséquence, cette dernière autorisation n'étant prévue qu'en 2019, plus de 17 M€ d'investissement au titre de la tranche 2016-2018 n'ont pas été programmés. L'opération concernant les RESA et le renforcement de la zone littorale a été programmée pour 26,6 M€.</p> <p>OS 22: Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité</p> <p>Ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 59 opérations liées à la compensation des surcoûts de transport pour un coût total de 27 M€. - 4 projets de zones d'activité, dont une étude, pour un coût total de 13,3 M€ et une

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>superficie de 71 342 m²</p> <p>OS 23: Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation – 3 dossiers de sécurisation concernant 1357 bâtis</p>
9	ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020	<p>Depuis le début de la programmation, 10 dossiers ont été financés au titre de l'assistance technique pour un coût total éligible 14,3M€. Au titre de l'année 2017, 4 nouveaux dossiers ont été programmés concernant les dépenses liées aux ressources humaines affectées au programme.</p> <p>OS 22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion</p> <p>Ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération concernant le financement des coûts des personnels affectés à des missions d'instruction, de suivi, de gestion, de contrôle, d'évaluation et de coordination au sein des services de la Région. Il s'agit de personnels affectés à ces tâches liées à la gestion du programme, pour la période 2017-2018. - 1 opération permettant la prise en charge des missions de l'État sur la période 2016 – 2018, en charge de la clôture du PO 2007-2013 et des missions du référent SYNERGIE, basé à l'Agile ; - 2 opérations portant sur le financement des missions de l'AGILE, portées par la Région et le Département, au titre de l'assistance technique, telle que prévue dans les documents contractuels entre les différentes AG des programmes 2014-2020.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			28,00			Premier recensement des opérations terminées qui devraient s'accroître de manière significative en 2018 permettant l'atteinte voire le dépassement de la valeur intermédiaire
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			70,00			Nette augmentation du nombre de chercheurs comptabilisés par rapport à 2016 lié à la forte hausse des opérations programmées en 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	30,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS.01 - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	chercheurs	Moins développées	5,00	2011	17,00	5,00		En l'absence de données disponibles la valeur de référence est maintenue

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00		5,00		5,00	

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	190,00			43,00			Au regard de la nouvelle méthodologie introduite par le règlement d'exécution 2018/276, les opérations sont comptabilisées dès l'attribution effective de l'aide.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	190,00			103,00			On note un doublement des bénéficiaires par rapport à 2016 lié à l'augmentation des opérations programmées.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			20,00			Au regard de la nouvelle méthodologie introduite par le règlement d'exécution 2018/276, les opérations sont comptabilisées dès l'attribution effective de l'aide.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			34,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	7 500 000,00			1 742 436,45			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	7 500 000,00			12 537 603,53			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			23,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			48,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	55,00			19,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	42,00			40,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	152 618,43			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 380 485,09			910 873,29			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	10,00			0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	55,00			19,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS.02 - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	Nouveaux services et produits	Moins développées	42,00	2012	60,00	42,00		Valeur de 2016 maintenue

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	42,00					

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	146 000,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	146 000,00			0,00			Cet indicateur est concerné par la modification déposée en décembre 2017.
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	9 170,00			0,00			
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	9 170,00			0,00			Cet indicateur est concerné par la modification déposée en décembre 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS.03 - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	%	Moins développées	0,30	2013	63,00	58,00		L'amélioration du taux de couverture est du à ce stade, à un déploiement plus conséquent et imprévisible des opérateurs privés.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	27,00		5,95		0,30	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	200,00			0,00			
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	200,00			100,00			Chiffre résultant de l'opération programmée.
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	35,00			0,00			
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	35,00			0,00			
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	300,00			0,00			
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	300,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS.04 - Augmenter l'usage des e-services

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	%	Moins développées	43,00	2013	55,00	54,00		Valeur de 2016 maintenue
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	patients	Moins développées	0,00	2013	500,00	570,00		Valeur de 2016 maintenue

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	54,00		43,00		43,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	570,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			40,00			Au regard de la nouvelle méthodologie introduite par le règlement d'exécution 2018/276, les opérations sont comptabilisées dès l'attribution effective de l'aide
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			54,00			Poursuite de la dynamique de programmation.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			40,00			Au regard de la nouvelle méthodologie introduite par le règlement d'exécution 2018/276, les opérations sont comptabilisées dès l'attribution effective de l'aide
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			54,00			Poursuite de la dynamique de programmation.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			L'opération a été programmée en 2017. le Fonds de fonds sera opérationnel en 2018.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			40,00			Au regard de la nouvelle méthodologie introduite par le règlement d'exécution 2018/276, les opérations sont comptabilisées dès l'attribution effective de l'aide
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			54,00			Poursuite de la dynamique de programmation.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	30 530 000,00			1 857 799,85			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	30 530 000,00			25 326 513,52			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	710 000,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	710 000,00			0,00			L'opération a été programmée en 2017. le Fonds de fonds sera opérationnel en 2018.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	277,00			51,50			Quasi doublement de la valeur affichée en 2016.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	277,00			252,50			Valeur proche de la cible en programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00			18,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	7,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	35,00			18,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00			0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00			18,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	1 050 952,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	10 160 534,97			2 571 960,41			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	158,00			65,50			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS.05 - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	Entreprises	Moins développées	2 489,00	2010	2 615,00			Suite à un travail de reprise méthodologique réalisé par l'AG en 2017, cet indicateur a fait l'objet d'une modification (changement de la base de calcul avec la définition d'une nouvelle source : Nexa) Cette modification est intégrée à la modification du programme déposée le 06 décembre 2017. A titre d'information, si la modification est validée, la nouvelle valeur 2017 sera de 1 286

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	0,00					

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	430,00			470,00			Au regard de la nouvelle méthodologie introduite par le règlement d'exécution 2018/276, les opérations sont comptabilisées dès l'attribution effective de l'aide. Un nombre supérieur d'entreprises accompagnées a été comptabilisé par rapport aux valeurs programmées.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	430,00			407,00			Accélération de la dynamique de programmation avec un niveau proche de la valeur cible
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			86,00			Au regard de la nouvelle méthodologie introduite par le règlement d'exécution 2018/276, les opérations sont comptabilisées dès l'attribution effective de l'aide
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			99,00			Poursuite de la dynamique de programmation.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			0,00			L'opération a été programmée en 2017. Le Fonds de fonds sera opérationnel en 2018
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	430,00			396,00			Forte hausse de la valeur liée à l'achèvement des opérations programmées depuis le début du programme.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	430,00			299,00			Nette augmentation de la programmation sur les soutiens indirects liés au développement de l'offre d'accompagnement des entreprises.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	39 570 000,00			13 101 848,62			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	39 570 000,00			37 017 924,17			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant	EUR	Moins développées	24 590 000,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
		un soutien public aux entreprises (hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	24 590 000,00			0,00			L'opération a été programmée en 2017. Le Fonds de fonds sera opérationnel en 2018
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	359,00			58,50			Triplement de la valeur liée à la montée en charge des opérations réalisées
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	359,00			211,00			Poursuite de la dynamique de programmation qui impacte favorablement l'emploi dans les secteurs prioritaires.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	14,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	149,00			73,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	75,00			23,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	48,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	77,00			50,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 470 258,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	29 512 458,50			7 026 936,16			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	26,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	172,00			42,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS.06 - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	Emplois	Moins développées	16 350,00	2010	17 170,00			Suite à un travail de reprise méthodologique réalisé par l'AG en 2017, cet indicateur a fait l'objet d'une modification (changement de la base de calcul) Cette modification est intégrée à la modification du programme déposée le 06 décembre 2017. A titre d'information, si la modification est acceptée, la nouvelle valeur 2017 sera de 23 666

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	0,00					

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	4,50			0,70			La capacité de production effectivement installée s'avère finalement légèrement supérieure à la capacité prévisionnelle programmée
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	4,50			0,62			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	16 850,00			159,40			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	16 850,00			212,60			Une des opérations les plus contributrices à l'indicateur a été abandonnée (SWAC Nord) – Cet indicateur est concerné par la modification déposée en décembre 2017.
F	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	Moins développées	21,00			0,00			Projet abandonné par son délégataire - Cet indicateur est concerné par la modification déposée en décembre 2017.
S	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	Moins développées	21,00			0,00			Projet abandonné par son délégataire - Cet indicateur est concerné par la modification déposée en décembre 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,01			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,54			0,13			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	16,96			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	144,20			25,90			0,00		
F	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	0,00			0,00			0,00		
S	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.07 - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR07	Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC	GWh	Moins développées	35,50	2013	0,00	35,50		Compte tenu notamment de l'abandon du GP SWAC par son délégataire, cet indicateur est concerné par la modification déposée en décembre 2017.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR07	Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC	35,50		35,50		35,50	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.08 - Augmenter la production d'énergie renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	GWh	Moins développées	267,10	2012	298,50	244,10		L'indicateur est conjoncturellement inférieur à la valeur de référence. La réduction est principalement liée à la diminution de la production de bagasse. Elle-même étant liée à une moins bonne campagne sucrière.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	244,10		264,30		266,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	9 600,00			1 715,00			Cet indicateur est lui aussi concerné par le travail de reprise méthodologique réalisé par l'AG en 2017. La transcription endroit français des directives européenne en la matière ne s'appliquant pas dans les DOM, cet indicateur commun sera remplacé par un indicateur spécifique. Cette modification sera sans conséquence sur les bons résultats enregistrés tant en programmation qu'au niveau des opérations réalisées.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	9 600,00			4 950,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	181 330,00			1 684,57			Cet indicateur fait l'objet d'une modification : La valeur cible a été corrigée notamment au regard de l'abandon du projet SWAC Nord initial qui était contributeur à l'indicateur.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	181 330,00			7 262,21			Cet indicateur fait l'objet d'une modification : La valeur cible a été corrigée notamment au regard de l'abandon du projet SWAC Nord initial qui était contributeur à l'indicateur.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 524,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 353,82			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS.09 - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR09	Energie électrique évitée	GWh	Moins développées	218,30	2013	242,10	246,70		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	244,10		218,30		218,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	4,00			1,00			La première gare a été livrée en 2017
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	4,00			5,00			
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			8,59			
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			13,45			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00			0,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	1,00			0,00			0,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00			0,00			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	8,50			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS.10 - Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	Nombre de voyages / an	Moins développées	44 000 000,00	2012	50 000 000,00			Cet indicateur fait l'objet d'une modification méthodologique proposée dans la modification du PO FEDER déposée le 7 décembre 2017 A titre d'information, si la modification est validée, la nouvelle valeur 2017 sera de 43 391 160

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	7,00			6,00			La valeur cible est quasiment atteinte.
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	7,00			13,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00			0,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	7,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS11b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	Points noirs routiers	Moins développées	35,00	2014	20,00	24,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	30,00		35,00		35,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	53,00			0,00			
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	53,00			0,00			
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	106 000,00			0,00			
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	106 000,00			0,00			Aucune programmation à ce stade. Le Dossier GP fait l'objet d'un accompagnement de JASPERS

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.12 - Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR12	Quantité de déchets ultimes	Tonnes	Moins développées	432 116,00	2011	407 000,00	450 650,00		L'augmentation de la population impacte mécaniquement la quantité de déchets ultimes. La diminution des quantités est liée à la réalisation des projets.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	450 798,00		450 798,00			

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	100 000,00			7 237,00			L'amélioration de l'indicateur est lié à la livraison de l'opération de Salazie.
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	100 000,00			35 937,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	40 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	40 000,00			0,00			Compte tenu de la programmation de l'opération prévue initialement sur les reliquats de 2007-2013, cet indicateur est concerné par la modification déposée en décembre 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	20 087,00			0,00			0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.13 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	%	Moins développées	42,00	2013	74,00	49,60		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	49,60		42,00		42,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	798 000,00			0,00			Aucune opération achevée.
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	798 000,00			320 547,00			Forte augmentation liée à l'accroissement de la programmation
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			0,00			
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			25,93			Le volume d'opérations programmées permet de considérer que la valeur devrait être atteinte.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	6 000,00			0,00			0,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	18,14			0,20			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS.14 - Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	%	Moins développées	11,00	2014	27,00	11,00		Maintien de la valeur de référence

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	11,00		11,00		11,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			0,00			Aucune opération achevée
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			12,00			La cible 2023 est d'ores et déjà atteinte.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,90			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS.15 - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	%	Moins développées	19,00	2013	60,00	82,00		Suite à une évolution réglementaire (publication de l'arrêté ministériel du 27/10/2017 relatif à la liste des espèces protégées sur le Département de La Réunion), cette valeur est établie sur les bases suivantes : - En flore, sur 275 espèces menacées, 238 espèces sont protégées. Soit un taux de 86%. - En faune : sur 36 espèces menacées: 16 sont protégées, soit un taux de 44%.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	19,00		19,00		19,00	

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ÉCHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	Moins développées	18,60			0,00			Les opérations programmées ne sont pas terminées
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	Moins développées	18,60			18,60			Une opération a été programmée en 2017.
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			3,92			
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			7,96			Programmation de nouvelles opérations en 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00			0,00			0,00		
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00			0,00			0,00		
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00			0,00			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	5,71			0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ÉCHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS.16 - Fluidifier et sécuriser le transport routier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	jr/an	Moins développées	30,00	2013	0,00	29,00		Le nombre de jours de perturbation a été supérieur à celui de 2016, en raison d'intempéries. Le niveau 0 qui est la valeur cible de l'indicateur, correspond à la livraison de l'ouvrage qui est en cours de réalisation

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	27,00		27,00		30,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	200,00			25,00			L'opération programmée a été réalisée.
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	200,00			25,00			
F	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	M²	Moins développées	2 000,00			0,00			Les opérations programmées sont en cours de réalisation
S	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	M²	Moins développées	2 000,00			5 877,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00			0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00			0,00		
F	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	0,00			0,00			0,00		
S	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	5 877,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS.19 - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	%	Moins développées	3,40	2014	4,40	3,15		Maintien de la valeur de 2016
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	%	Moins développées	74,00	2013	80,00	74,00		Maintien de la valeur de référence

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	3,15		3,30			
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	74,00		74,00			

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			0,00			Les opérations programmées sont en cours de réalisation
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			6 137,00			
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			0,00			Les opérations programmées sont en cours de réalisation
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			23,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00			0,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	6,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS.20 - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	8,60	2013	14,80	8,60		En l'absence de données, maintien de la valeur de référence
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	31,40	2013	62,70	31,40		En l'absence de données, maintien de la valeur de référence

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40		31,40		31,40	

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	4 050,00			1 371,00			Achèvement d'une première opération (lycée Nord)
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	4 050,00			3 926,00			Programmation de 3 Opérations en 2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 728,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS.21 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	Elèves/étudiants	Moins développées	108 770,00	2013	115 770,00	114 660,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	114 011,00		118 356,00		117 757,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	460 000,00			0,00			Les opérations programmées sont en cours de réalisation
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	460 000,00			244 241,00			
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92,00			94,00			Au regard de la nouvelle méthodologie introduite par le règlement d'exécution 2018/276, les opérations sont comptabilisées dès l'attribution effective de l'aide
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92,00			100,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	214 810,00			0,00			0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	46,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	22 - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	Euros	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	278 487 000,00	2010	292 000 000,00	316 000 000,00		Maintien de la valeur 2016, le chiffre INSEE 2017 n'est pas encore publié

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	316 000 000,00					

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4 000,00			0,00			Les opérations programmées sont en cours de réalisation
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4 000,00			3 935,00			Programmation d'une opération sur la commune de St-Paul.
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 940,00			0,00			Les opérations programmées sont en cours de réalisation
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 940,00			1 357,00			Programmation d'une opération sur la commune de St-Paul.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	IS 23 - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,40	2013	72,00	61,83		Pas de réalisation significative à ce stade pouvant impacter l'indicateur de résultat. Une opération d'envergure a été programmée en 2017.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	61,83		5,40		5,40	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			Les 4 RESA (aires de sécurité en bout de piste) sont réalisées.
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	7,40			0,00			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	7,40			0,00			Un décalage temporel des projets du maître d'ouvrage est observé
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			Le Grand projet afférent est en cours d'accompagnement par JASPERS
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,00			0,00			
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,00			0,00			
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00			0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS17b - Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR17	Trafic conteneurs du Port	Equivalents vingt pieds	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	221 420,00	2012	290 000,00	331 361,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	324 673,00		240 061,00			

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS18b - Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	Passagers/an	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2 000 000,00		2 500 000,00	2 293 420,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 150 510,00		2 078 064,00		2 014 111,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020									
-----------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			54,00			
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			8,00			
F	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			9,00			
S	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			9,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	47,00			0,00			0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00			0,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	4,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	jour		120,00	2013	90,00	95,46		Le délai d'instruction moyen est de 95,46 jours soit une augmentation mesurée par rapport aux chiffres figurant au RAMO 2016 (83j). L'augmentation par rapport à 2017 s'explique par le traitement des dossiers FRET car ces dossiers nécessitant une technicité particulière ont fait l'objet d'un important rattrapage sur l'année 2017 (112 dossiers programmés) avec dès lors un délai d'instruction élevé mais ponctuel et non répétitif. A titre d'information, le délai moyen d'instruction hors dispositif FRET est de 52,61 jours

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	83,00		75,60			

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.23 - Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	Consultations annuelles		25 000,00	2013	30 000,00	36 317,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	26 205,00		13 484,00		0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	539
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	126
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	396
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	40

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	28,00					
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	7 189 017,72					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00					
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	470,00					
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	32 922 735,37					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Moins développées	1 715,00					
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3 787 630,14					
4	O	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00					
5	O	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Population équivalent	FEDER	Moins développées	0,00					
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3 917 935,66					
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDER	Plus développées	0,00					
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	207 373 310,93					
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00					
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 300,00					
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	25 763 025,25					
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 562 243,02					
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00					
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00					
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	2 655 498,68	0,00	0,00	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	21,00	0,00	0,00	
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	13 469 864,29	0,00	0,00	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	1 724 066,34	0,00	0,00	
4	O	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Population équivalent	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	1 294 306,48	0,00	0,00	
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	2 691 196,10	0,00	0,00	
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	8 201 989,35	0,00	0,00	
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00	
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00	
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
						densité de population				
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	30			130,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	28000000			192 124 643,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	86000			146 000,00		
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	13500000			87 455 000,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	123			430,00		
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	38000000			255 561 196,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Moins développées	4800			9 600,00		
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	96000000			229 664 286,00		
4	O	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	FEDER	Moins développées	10			21,00		
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	20000			100 000,00		
5	O	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Population équivalent	FEDER	Moins développées	8000			40 000,00		
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	44000000			224 928 571,00		
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDER	Plus développées	0			18,60		
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	175000000			394 600 000,00		
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées				5,00		
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1800			4 050,00		
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	49000000			165 654 285,00		
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94000000			352 008 415,00		
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2			4,00		
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	200				1 940,00	
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92			92,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	192 124 643,00	71,27	67 056 993,66	34,90%	62 754 388,87	16 002 014,73	8,33%	110
2	FEDER	Moins développées	Total	87 455 000,00	80,00	2 336 945,58	2,67%	1 921 516,46	0,00	0,00%	2
3	FEDER	Moins développées	Total	255 561 196,00	52,10	148 124 604,57	57,96%	84 167 646,78	57 151 212,54	22,36%	219
4	FEDER	Moins développées	Total	229 664 286,00	59,12	39 615 299,23	17,25%	35 921 363,64	7 993 075,83	3,48%	69
5	FEDER	Moins développées	Total	224 928 571,00	70,00	40 775 219,26	18,13%	40 735 092,48	9 040 633,56	4,02%	29
6	FEDER	Moins développées	Total	394 600 000,00	42,31	277 632 913,52	70,36%	277 632 913,52	208 649 253,67	52,88%	8
7	FEDER	Moins développées	Total	165 654 286,00	70,00	84 127 141,39	50,78%	78 771 884,98	33 986 488,45	20,52%	24
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	352 008 414,00	54,06	148 040 945,18	42,06%	94 231 151,78	25 284 856,05	7,18%	116
9	FEDER	Moins développées	Total	28 235 366,00	85,00	14 343 237,20	50,80%	14 343 237,20	8 861 984,72	31,39%	10
Total	FEDER	Moins développées		1 578 223 348,00	59,57	674 012 354,41	42,71%	596 248 043,93	341 684 663,50	21,65%	471
Total	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		352 008 414,00	54,06	148 040 945,18	42,06%	94 231 151,78	25 284 856,05	7,18%	116
Total général				1 930 231 762,00	58,57	822 053 299,59	42,59%	690 479 195,71	366 969 519,55	19,01%	587

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		19	FR94	713 059,00	713 059,00	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		20	FR94	17 650 120,18	17 650 120,18	1 397 545,62	6
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		01	FR94	14 967 428,81	14 967 428,81	1 823 723,44	2
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		02	FR94	520 345,38	520 345,38	0,00	2
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		13	FR94	1 396 510,70	1 396 510,70	0,00	2
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		20	FR94	2 741 220,25	2 741 220,25	0,00	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		21	FR94	82 530,18	82 530,18	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		22	FR94	2 049 203,38	2 049 203,38	15 184,00	11
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		24	FR94	1 684 800,00	1 684 800,00	666 000,00	3
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		01	FR94	516 824,08	516 824,09	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		02	FR94	313 553,22	313 553,22	69 907,41	3
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		22	FR94	394 796,20	394 796,20	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		03	FR94	3 229 130,25	2 444 087,61	1 841 477,15	6
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		08	FR94	1 154 934,13	1 080 859,20	901 423,90	3
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		10	FR94	654 957,82	381 869,69	264 363,48	3
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		13	FR94	371 588,23	371 588,23	367 522,96	2
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		17	FR94	789 289,50	525 051,17	390 645,16	5
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		20	FR94	2 998 316,17	2 998 316,17	1 670 098,69	5
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		02	FR94	263 716,55	217 026,70	105 075,18	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		03	FR94	501 826,32	241 375,98	45 245,97	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		06	FR94	484 434,73	339 104,31	250 537,76	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		07	FR94	1 074 166,14	483 374,77	615 141,24	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		10	FR94	727 264,13	380 069,61	276 634,37	4
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		13	FR94	1 145 357,82	515 411,02	1 163 043,56	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		17	FR94	4 633 392,35	4 633 392,35	2 953 030,29	13
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		19	FR94	1 032 548,99	1 032 548,99	746 791,87	5
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		20	FR94	3 333 962,35	2 485 265,86	438 622,68	10
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		22	FR94	374 356,67	337 295,69	0,00	4
1	FEDER	Moins développées	065	01	07	07	01		22	FR94	1 257 360,13	1 257 360,13	0,00	2
2	FEDER	Moins développées	047	01	07	07	02		13	FR94	259 800,00	259 800,00	0,00	1
2	FEDER	Moins développées	081	01	07	07	02		20	FR94	2 077 145,58	1 661 716,46	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		03	FR94	29 490 421,60	12 675 804,50	20 192 822,67	45
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR94	43 290 975,63	12 353 716,01	18 844 227,18	46
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		10	FR94	631 687,80	294 740,90	945 194,04	5
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		11	FR94	1 322 134,30	554 905,08	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		13	FR94	810 633,40	327 230,96	0,00	4
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		21	FR94	690 592,90	280 874,23	109 654,19	3
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		24	FR94	1 802 539,27	896 861,76	989 657,81	7
3	FEDER	Moins développées	001	03	07	07	03		16	FR94	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		03	FR94	189 817,94	91 696,97	177 579,99	5
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		07	FR94	151 690,00	75 845,00	87 880,00	5
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		10	FR94	118 500,00	59 250,00	118 500,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		13	FR94	79 120,00	42 428,00	67 906,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		15	FR94	31 839,50	20 695,67	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		17	FR94	188 247,07	178 325,73	127 715,23	4
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		20	FR94	64 000,00	30 000,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		21	FR94	63 400,00	30 000,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		22	FR94	3 500,00	1 750,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		24	FR94	9 143 646,90	8 378 999,52	5 546 380,31	42
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR94	14 412 515,19	4 010 852,02	687 454,26	16
3	FEDER	Moins développées	075	01	07	07	03		15	FR94	11 946 435,00	11 946 435,00	8 663 216,28	5
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		13	FR94	3 692 908,07	1 917 235,43	593 024,58	21
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		10	FR94	8 124 956,98	5 095 179,81	1 195 183,53	41
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR94	5 799 200,00	5 509 098,00	1 454 257,00	10
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04		10	FR94	935 141,05	561 084,63	1 331 092,36	1
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		22	FR94	304 126,50	304 126,50	293 809,54	1
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		12	FR94	15 091 575,73	15 091 575,73	0,00	8
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		12	FR94	3 234 800,00	3 234 800,00	933 314,45	3
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		22	FR94	6 125 498,97	6 125 498,97	2 785 418,95	5
5	FEDER	Moins développées	020	01	07	07	06		11	FR94	14 794 581,38	14 794 581,38	1 666 268,60	3
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		22	FR94	3 946 974,37	3 906 847,61	1 911 026,90	10
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		12	FR94	5 948 087,17	5 948 087,17	1 855 766,48	6
5	FEDER	Moins développées	093	01	07	07	06		15	FR94	15 854 238,22	15 854 238,20	3 435 551,46	9
5	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	06		15	FR94	231 338,12	231 338,12	172 020,12	1
6	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	07		12	FR94	277 632 913,52	277 632 913,52	208 649 253,67	8
7	FEDER	Moins développées	049	01	07	07	10		19	FR94	22 463 973,00	22 463 973,00	277 357,97	3
7	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR94	11 144 761,00	11 144 761,00	8 888 042,89	1
7	FEDER	Moins développées	051	01	07	07	10		19	FR94	28 287 603,55	28 287 603,55	14 562 856,14	2
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		21	FR94	8 464 689,62	4 232 344,81	10 066 064,59	2
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		18	FR94	372 603,18	372 603,18	86 672,75	6
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		21	FR94	230 000,00	230 000,00	0,00	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR94	13 163 511,04	12 040 599,44	105 494,11	9
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	037	01	07	07	07		12	FR94	26 545 500,00	12 609 112,51	0,00	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	072	01	07	01	03		17	FR94	21 565 126,24	19 671 722,74	2 205 760,61	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	072	01	07	07	03		17	FR94	9 668 987,94	7 136 529,06	0,00	2
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	087	01	07	07	05		22	FR94	17 804 343,36	17 804 343,36	25 210,00	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		03	FR94	22 765 779,66	12 149 023,13	9 046 841,33	41
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		07	FR94	49 691 207,98	24 860 420,98	14 007 044,11	64
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR94	13 169 365,00	13 169 365,00	8 118 379,81	7
9	FEDER	Moins développées	122	01	07	07			18	FR94	160 500,00	160 500,00	90 500,00	2
9	FEDER	Moins développées	123	01	07	07			18	FR94	1 013 372,20	1 013 372,20	653 104,91	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
1	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
6	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	
8	0,00		0,00	
9	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Les évaluations seront menées en 2018.

En 2017 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été réalisée à la demande de l'Autorité de Gestion et elle portait sur :

- L'appui à la consolidation des indicateurs nécessaires à l'élaboration du RAMO ;
- La vérification de la qualité des valeurs et de la méthode de calcul des indicateurs ;
- L'identification des indicateurs à sécuriser.

Les travaux conduits dans ce cadre au cours du premier semestre 2017 comprenaient :

- Le diagnostic transversal de l'organisation des acteurs et de la chaîne de valeur de production des indicateurs ;
- L'appréciation de la qualité et de la pertinence des valeurs des 57 indicateurs de réalisation et des 28 indicateurs de résultat du PO.

Le rapport établi par l'AMO a révélé que 91 % des indicateurs présentaient des valeurs fiables.

La mise en œuvre des recommandations contenues dans ce document ont permis de progresser dans la qualité des données indicateurs, indispensable à la conduite des évaluations envisagées.

Sur ce point, le calendrier réactualisé du plan d'évaluation a été présenté au CNS du mois de novembre 2017. Les cahiers des charges des deux évaluations ont été établis.

La première démarche concerne l'évaluation de la mise en œuvre du PO. L'analyse portera notamment sur :

- L'identification des freins et opportunités exogènes pour la mise en œuvre du programme ;
- la perception de l'intervention communautaire par les bénéficiaires potentiels et le Grand public

La seconde démarche concerne une évaluation d'impact thématique à mi-parcours sur l'innovation et la compétitivité des entreprises. Elle cernerà dans quelle mesure le programme a favorisé la montée en compétences des entreprises et des structures d'accompagnement dans la recherche et l'innovation et augmenté la compétitivité et le rayonnement régional des entreprises.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Au 31 décembre 2017, le niveau de la programmation a nettement progressé par rapport à 2016 passant de 14% au 31/12/2016 à 42,6 % du financement total disponible. 587 projets ont été programmés, soit 269 opérations supplémentaires en 2017.

Il convient de préciser que le niveau de programmation a été défavorablement impacté par l'abandon du Projet SWAC (soit 5 % du montant total de la programmation) et des décalages temporels des procédures GP des Projet THD et Aéroport.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré, l'ensemble des contrats ont été signés avec les communautés d'agglomération. Les dispositifs identifiés dans ce cadre particulier de gestion ont été mobilisés à l'exception des actions relevant de l'ANRU. En effet, le calendrier de mise en œuvre des conventions pour les PNRU connaît un décalage du fait des phases d'études préalables qui peuvent durer deux années. Cependant, les discussions entre l'autorité de gestion, les collectivités concernées et les services de l'état se poursuivent. La possibilité de mobiliser des crédits FEDER sur les périmètres éligibles à l'ANRU en anticipant sur la signature des conventions est étudiée à ce stade.

S'agissant du grand projet SWAC, les études menées par le maître d'ouvrage, suite au désistement du délégataire « Climabyss », ont établi que le projet ne se réaliserait pas tel que prévu initialement et l'année 2017 a confirmé son abandon.

Le périmètre du projet THD a été revu à la baisse compte – tenu des déclarations d'intention plus importantes que prévu de la part des acteurs privés. Le dossier grand projet était en cours de finalisation 2017 et leur a été soumis le 7 mars 2018. Il est en cours de finalisation en lien avec les services de JASPERS.

A l'issue de deux années de mise en œuvre, l'AG a souhaité avoir une vision prospective du programme aux échéances 2017, 2018 et 2023. La faible mobilisation de certains dispositifs, le redimensionnement de certains projets dont l'ex Grand projet du PORT ont donc conduit l'AG à lancer un chantier d'exécution prospective. Ainsi, l'ensemble des services instructeurs au sein de chaque guichet unique a mené pour chaque dispositif une revue détaillée permettant d'identifier les opérations et maîtres d'ouvrage pouvant émarger au P.O. Des fiches détaillées ont été établies faisant le point sur les hypothèses de certification des dépenses et l'avancement des indicateurs. Pour certaines actions, des démarches directes auprès des bénéficiaires ont été également menées afin qu'ils précisent leurs intentions et les délais de soumission éventuelle d'un dossier. Cet exercice a dressé une image des perspectives de réalisation du P.O et, en particulier, des dispositifs présentant des difficultés en termes de certification des dépenses. De même, certaines actions présentent des risques de surconsommation des crédits disponibles.

Face à ces différents constats établis, l'autorité de gestion a initié une révision du P.O. qui a finalement

recueilli l'avis favorable du Comité de Suivi de novembre 2017. La revue d'ensemble des indicateurs a conduit à la modification de 7 indicateurs concernés par des problématiques particulières telles que des modifications méthodologiques.

La modification a été menée en conservant strictement les objectifs et les grands équilibres du programme : concentration thématique, priorité à la transition énergétique et à la recherche notamment. De même, les conclusions du diagnostic, de la stratégie du programme et des priorités définies ont été respectées. Les ajustements ont été menés dans le respect de l'évaluation environnementale. A ce titre, l'autorité environnementale a rendu une décision le 14/12/2017.

Les crédits potentiellement disponibles au titre des actions en faveur du SWAC, du THD, ont été ventilés respectivement au profit de l'ingénierie financière et de la transition énergétique. En matière de transition énergétique, de nouveaux dispositifs vont être soutenus ; il s'agit notamment de l'éclairage public en LED, les infrastructures d'échange et le transport par câble ou les projets de méthaniseurs.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

L'année 2017 concrétise 2 ans de pleine mise en œuvre du PO.

Sur l'axe 1, une nette augmentation du nombre de chercheurs liée à la hausse des opérations programmées en 2017, devrait assurer l'atteinte de la valeur intermédiaire de l'indicateur CO25 (53.84% en programmation à ce stade). De même, la mesure de la coopération entre entreprises et organismes de recherche (CO26) et du lancement de nouveaux produits sur le marché (CO28), affiche à ce stade des valeurs programmées atteignant respectivement 50% et 68,5% de la cible.

L'axe 3 dédié à la compétitivité des entreprises (CO01) et le volet soutien au fret de l'axe 8 (IS5) affichent à ce stade, pour les indicateurs du cadre de performance des valeurs proches ou dépassant la cible (95,11% et 102,17%). Le dossier d'ingénierie financière a été concrétisé.

Pour l'axe 5, sur le volet prévention des risques, l'indicateur IS11b (nb de radiers supprimés ou sécurisés) montre une cible quasiment atteinte (6 radiers réalisés sur 7 prévus au PO). Sur le volet nature et biodiversité, la cible est dépassée pour l'indicateur CO23 (129% en programmation).

Sur l'axe 6, les programmations au titre du TCSP (IS21) correspondent à 55,27% de la cible. Le GP NRL est en cours d'exécution.

Pour l'axe 7, l'indicateur du cadre de performance CO35 révèle un niveau en programmation et réalisation ne posant pas de difficulté pour l'atteinte des valeurs cible et intermédiaire (96,93 % de la cible en programmation et 72,22% de la valeur intermédiaire en réalisation).

Enfin, l'axe 8 indique des résultats prometteurs sur les opérations liées à la gestion et à la prévention des risques (les indicateurs CO20 et IS09 affichant en programmation des valeurs proches des cibles respectivement à 98,37% et 69,94%), sur le nombre d'entreprises aidées et sur la réalisation des RESA.

Pour autant, des points de vigilance résultant d'éléments de contexte ou de difficultés se sont révélés au cours de la mise en œuvre du PO.

Au titre des mesures correctives, les investissements publics du GP THD de l'axe 2 ont dû être redimensionnés pour tenir compte de l'évolution imprévisible des investissements privés.

L'avancement de l'axe 4 a été fortement pénalisé par l'abandon du projet SWAC Nord par son délégataire.

Par ailleurs, la réduction et le décalage temporel de la mise en œuvre du projet d'extension du Port Est devraient impacter l'atteinte des cibles dans ce domaine.

Enfin, les conséquences de la Loi Notre transférant des compétences des communes vers les EPCI se font sentir. En particulier, dans les domaines de l'eau, de la prévention du risque inondation et de l'assainissement, la mise en œuvre des projets identifiés a pu être différée sans remise en cause des cibles finales du PO.

Face à ces constats, l'AG a soumis au CNS de nov 2017 une modification du PO (adressée à la Commission le 06 déc), avec les impacts suivants sur les indicateurs financiers et physiques :

- une réduction des moyens de l'axe 2 liée au redimensionnement du projet public THD (modification en particulier des indicateurs CO10, IS01 et IF02) ;
- une augmentation des moyens de l'axe 4 avec l'identification de nouvelles actions ;
- une augmentation des moyens de l'axe 3 au regard de la finalisation du dossier d'ingénierie financière.

Enfin, la méthodologie sur certains indicateurs a été contrôlée, une relance des porteurs de projet effectuée et un nouvel exercice d'exécution prospective défini pour anticiper sur les cibles 2018 et 2023.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	7 oct. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	La Financière Région Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	LUXEMBOURG / REUNION
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds

10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 sept. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	

15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché	Observations
Agrandissement de l'aéroport ARRG		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2016, T1		2016, T4	2020, T4	8 - 7c	0,00	Passation des marchés	sans objet	26 sept. 2016	Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet (cf. comité d'avril 2015, d'avril 2016 et de nov 2017). Date prévue de soumission : 2019, T4 (conditionnée par le calendrier des procédures environnementales) Date prévue de début de mise en œuvre : 2017, T1 Date prévue d'achèvement : 2022, T4
Extension du Port Est		Withdrawn and kept as a non-major project in the OP	0,00	0,00	2017, T4		2018, T1	2020, T4	8 - 7c	0,00	Conception	sans objet	1 janv. 2019	Seuil minimal requis pour la qualification en GP non atteint. Retrait de la liste initiale des GP, pris en compte dans la proposition de modification du PO examinée au CNS de nov 2017 et soumise à la Commission européenne via SFC en déc 17
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP (suite décision Grand Projet approuvée au titre du PO 2007-2013)		Approuvé	2 023 567,36	454 421 027,00	2014, T1		2014, T1	2020, T4	6 - 7c	78,50	Construction avancée	sans objet	6 nov. 2013	Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet (cf. comité d'avril 2015, d'avril 2016 et de nov 2017). Soumission au titre de l'article 103 du règlement 1303/2013 « projet-point » : 2016, T4 Date prévue d'achèvement : 2021, T4
Projet SWAC nord		Withdrawn and kept as a non-major project in the OP	0,00	0,00	2014, T4		2014, T4	2017, T4	4 - 4a	0,00	Conception	sans objet	25 févr. 2016	Abandon du dossier suite au désistement du porteur de projet - Dossier déposé sous SFC en déc 2015 puis retiré en mars 2016. - Retrait de la liste initiale des GP, cet abandon constituant l'un des motifs d'ajustement du programme (Examen au CNS de nov17 et soumission à la Commission européenne via SFC en déc17).
Projet de la nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis (NEO)		Withdrawn and kept as a non-major project in the OP	0,00	0,00	2016, T1		2017, T1	2020, T4	6 - 7c	0,00	Conception	sans objet	1 déc. 2019	Seuil minimal requis pour la qualification en GP non atteint. Retrait de la liste initiale des GP, pris en compte dans la proposition de modification du PO examinée au CNS de nov 2017 et soumise à la Commission européenne via SFC en déc 17
THD		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2015, T2		2017, T1	2020, T4	2 - 2a	0,00	Passation des marchés	sans objet	30 sept. 2018	Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet (cf. Comité d'avril 2015, d'avril 2016 et de nov 2017). Date de soumission prévue : 2018, T1 Date prévue de début de mise en œuvre : 2018, T4 Date prévue d'achèvement : 2022, T4
Unité de valorisation énergétique		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2017, T4		2018, T1	2019, T4	5 - 6a	0,00	Passation des marchés	sans objet	30 sept. 2018	2 projets d'UVE identifiés au sein du PO. Les dossiers font l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement des Grands Projets potentiels (cf. comité d'avril 2015, d'avril 2016 et de nov 2017). Concernant le projet du bassin sud ouest (ILEVA) :

														Procédure de passation de marchés en cours Date de soumission prévue : 2020, T1 (conditionnée par le calendrier des procédures environnementales) Date prévue de début de mise en œuvre : 2020, T1 Date prévue d'achèvement : 2022, T4
Zone aéroportuaire d'activités de Pierrefonds	Withdrawn and kept as a non-major project in the OP	0,00	0,00	2014, T4		2015, T2	2017, T4	8 - 3d 8 - 7c	0,00	Construction avancée	sans objet	21 déc. 2016	Seuil minimal requis pour la qualification en GP non atteint. Retrait de la liste initiale des GP (cf. CNS d'av2016) pris en compte dans la proposition de modification du PO soumise à la Commission européenne via SFC en déc17	

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Projet d'agrandissement de l'aéroport ARRГ – Clarification du périmètre GP et délai des procédures environnementales

L'expertise complémentaire menée fin 2016 sur le périmètre du GP a conduit à considérer deux projets distincts dans le programme d'investissements de la SA ARRГ. Cette conclusion a été soumise à la Commission européenne, qui l'a confirmée en mai 2017.

Les premières opérations (dont RESA), hors périmètre GP, ont démarré comme prévu en 2017 (Dossier FEDER instruit et programmé en 2017). Les 4 RESA sont réalisés fin 2017. Concernant le dossier GP qui comprend les investissements liés à l'augmentation de capacité de l'aéroport, la date prévisionnelle de soumission a été décalée au 4e trimestre 2019 afin de prendre en compte le délai d'obtention des autorisations environnementales pour les ultimes travaux, condition préalable à l'avis final de JASPERS.

Sur le sujet des aides d'état, la DGAC a attesté en avril 2017, la compatibilité des financements notifiés.

Projet de Nouvelle Route du Littoral avec TCSP – Approbation du GP

Notifié en octobre 2016, au titre de l'article 103 du règlement 1303/2013 relatif aux « projets-ponts », le dossier GP a été modifié en décembre suite aux remarques de la CE et approuvé tacitement le 04 avril 2017. L'opération est en cours de réalisation.

La demande de financement FEDER a été instruite et programmée en mars 2017, avec une première certification de dépenses.

Plan Très Haut Débit (THD) – Accompagnement JASPERS et évolution du projet public

Comme mentionné au RAMO 2016, la publication tardive du régime d'aide « Plan France Très Haut Débit » (début 2017) a retardé le démarrage de l'opération. Conjugué à la méthodologie spécifique des GP qui implique la nouvelle procédure JASPERS, ces éléments ont impacté l'élaboration du dossier GP, amenant à reporter la date prévisionnelle de soumission au 1er trimestre 2018.

Par ailleurs, la diminution du coût du projet public conditionnée par la nouvelle appétence du secteur privé dans le domaine du THD, a amené l'Autorité de gestion à revoir l'enveloppe FEDER prévue initialement au programme, sans impact toutefois sur l'objectif du taux de couverture. Une proposition d'ajustement financier a été introduite en ce sens au CNS de novembre 2017 et soumise à la CE en décembre. Le

dossier GP quasiment finalisé fin 2017 sera adressé début 2018.

Projets d'Unités de Valorisation Énergétique (UVE) – Évolution du cadre réglementaire

Les deux projets identifiés dans le PO sont en cohérence avec les orientations du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non dangereux (PPGDND) approuvé en juin 2016 par l'Assemblée Plénière de la Région (compétente depuis la loi Notre d'août 2015), et devront être cohérents avec le futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La condition ex-ante T6-02 « secteur déchet » a été quant à elle levée en décembre 2016.

Les deux porteurs de projets (ILEVA et SYDNE) sont accompagnés par les services de l'AG sur la méthodologie GP. L'accompagnement de JASPERS a débuté en mai 2017 pour ILEVA (projet du bassin sud-ouest), qui semble être à un stade plus avancé (procédure de passation de marché lancée en mars 2017). La saisine pour SYDNE interviendra dès réception de la fiche projet correspondante.

La date de soumission prévisionnelle du dossier ILEVA tient compte du calendrier des procédures environnementales.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Projet SWAC Nord

Déposé sous SFC fin 2015, le dossier GP a fait l'objet d'une évaluation préalable de JASPERS. Suite à l'abandon unilatéral du porteur de projet CLYMABISS, délégataire de service public du Maître d'ouvrage SIDEO, l'AG a demandé officiellement le retrait du dossier sous SFC en mars 2016.

En parallèle de l'expertise initiée par SIDEO sur la DSP, l'AG a lancé une étude technique et juridique sur l'éventuelle reprise de l'opération. Il s'avère que celle-ci ne se réaliserait pas dans les conditions initialement prévues et concernerait un périmètre plus modeste.

Le désistement du délégataire et ses conséquences ont conduit l'AG à demander une modification du programme fin 2017 (validée par le CNS de novembre 2017 et soumise à la CE via SFC en décembre). Le projet initial du SWAC Nord est abandonné et retiré de la liste des GP.

ZA Pierrefonds

Le seuil requis pour la qualification en GP n'étant pas atteint, ce dossier ne fait plus partie de la liste des GP, avec information du CNS en avril 2016. Ce retrait est intégré dans la modification du PO soumise à la CE en décembre 2017, sans impact sur la réalisation et le financement de l'opération sur crédits FEDER. Les travaux sont en cours de réalisation et l'aide FEDER a été programmée en 2016 (certification de dépenses en 2017).

Extension du Port Est

Le montant indicatif des investissements se révélant inférieur au seuil de définition des GP, le retrait du dossier de la liste indicative des GP a été proposé au CNS de novembre 2017 (modification du PO soumise à la CE en décembre). Il est noté également un décalage temporel au niveau des investissements prévus.

Projet pour une nouvelle entrée Ouest de Saint Denis

Le projet identifié dans le programme FEDER validé, concerne la construction d'un nouveau pont sur la Rivière Saint Denis (NPRSD) à l'entrée Ouest de la ville, assurant l'interface entre le projet NRL et la

future opération baptisée NEO. Le démarrage du chantier est prévu pour 2020.

Eu égard au montant prévisionnel des travaux (estimé à 43M€), ce projet (totalement autonome de la future NEO et de NRL) ne fera pas l'objet d'une procédure GP. Son retrait de la liste initiale des GP a été présenté en Comité de suivi de novembre 2017 et pris en compte dans la proposition de modification du PO soumise à la CE en décembre 2017.

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - PROGESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - REpondre a LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
-----------------	--

--

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	896 099,41	0,65%
4	16 920 141,22	12,46%
5	5 268 813,85	3,35%
6	46 987 928,27	28,14%
8	9 624 475,06	5,06%
Total	79 697 457,80	7,05%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	15 mai 2018		Ares(2018)2830633	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2018	nguefore